

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023 A 19H00

**PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, DUREAU, Mmes VACQUE, CASTERA, MM. DI PALMA, FORGUES, LARONDE, THIOLON.**

**POUVOIRS : Mme LAGUE à M. IMBERT  
M. CLAVAUD à M. FERRER**

**ABSENT : Mme GALINOU**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. FERRER**

**CONVOCATION du 30.05 2023**

### **ORDRE DU JOUR :**

Désignation des délégués du conseil municipal et des leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,  
Approbation de la modification simplifiée n°2 au Plan Local d'Urbanisme,  
Désignation d'un coordonnateur communal en charge des opérations du recensement 2024,  
Convention de servitude avec TE47 « Plateau de Mirannes »,  
Avenant au bail rural « Plateau de Mirannes »,  
Dissolution du SITS du Mas d'Agenais,  
Mise à jour du règlement VGA de mise à disposition des chapiteaux aux communes membres,  
Questions diverses.

#### **1. Désignation des délégués du conseil municipal et des leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,**

Monsieur le Maire désigne le bureau de vote et informe les élus des candidatures pour 3 titulaires et 3 suppléants. Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Sont élus titulaires : IMBERT Pierre, FERRER Pascal, VACQUE Claudine

Sont élus suppléants : DUREAU Yann, LAGUE Nathalie, FORGUES Laurent

#### **2. Approbation de la modification simplifiée n°2 au Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle la décision du 24 mai 2022 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Il énumère les diverses étapes de la procédure, notamment la mise à disposition du dossier au public, durant laquelle aucune observation n'a été déposée sur le Registre.

La concertation ayant été menée à terme, il convient de délibérer.

Les élus approuvent à l'unanimité la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

#### **3. Désignation d'un coordonnateur communal en charge des opérations du recensement 2024**

Madame Fabienne DI PALMA est désignée coordonnateur communal pour effectuer la mise en place et l'encadrement des opérations de recensement de la population qui aura lieu sur la commune :

**du 18 janvier au 17 février 2024.**

#### **4. Convention de servitude avec TE47 « Plateau de Mirannes ».**

Dans le cadre de l'implantation d'un poteau TDF sur la parcelle ZI 62 appartenant à la commune, il convient de conclure une convention de servitude avec TE47 pour la pose d'une canalisation souterraine de distribution électrique de 6m, ainsi que ses accessoires et un coffret. Les élus acceptent à l'unanimité.

## **5. Avenant au bail rural « Plateau de Mirannes ».**

Le poteau TDF sera installé sur une parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle ZI 62 a été divisée pour détacher 160m<sup>2</sup>, toutefois cette parcelle est louée à un agriculteur par le biais d'un bail rural. Il convient donc de dénoncer le bail au niveau de sa superficie pour retirer les 160m<sup>2</sup> vendus à TDF dans un avenant. Les élus votent l'avenant au bail « Plateau de Mirannes' »

## **6. Dissolution du SITS du Mas d'Agenais.**

Comme nous l'indiquait Mme VACQUE lors de la séance du 14.04.2023, le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais est dissous. Les élus prennent connaissance des modalités de la dissolution et l'acceptent à l'unanimité.

## **7. Mise à jour du règlement VGA de la mise à disposition des chapiteaux aux communes adhérentes.**

Monsieur le Maire explique aux élus que la version actuelle du règlement de mise à disposition des chapiteaux laisse apparaître des zones d'imprécisions concernant le lestage et l'aubanage des chapiteaux ainsi que les modalités de livraison et montage des chapiteaux. De ce fait une version plus détaillée est proposée. Les élus acceptent la nouvelle version du règlement.

## **8. Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe les élus du retour de La guinguette au bord du Canal du 17 juin au 02 septembre 2023. Compte-tenu des augmentations de la fourniture de l'énergie, il y a lieu de revoir la participation mensuelle de compensation de charges pour 2023. Les élus optent pour une participation revalorisée à 200 € par mois.

Comptes-rendus de réunions :

M. Pascal FERRER a participé aux Rencontres Apprenantes de VGA et donne un compte-rendu.

Madame Fabienne DI PALMA fait le debriefing de la réunion des secrétaires de Mairie de VGA qui a eu lieu le 06 juin à Cocumont. Les sujets suivants ont été abordés : compostage des biodéchets, les pouvoirs de police (rapport d'étape), la téomi (tarification incitative) lancement des enquêtes.

Le CDG 47 a procédé à une intervention partenariale sur l'apprentissage aménagé.

**La séance est levée à 21 heures.**